

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

commune de Domancy

révision n°2 du PLAN LOCAL D'URBANISME ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - volet eaux usées ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - volet eaux pluviales

Selon l'arrêté du Maire n° URB2020077 en date du 11 décembre 2020

**L'enquête se déroulera du lundi 04 janvier 2021 à 8h30
au vendredi 05 février 2021 à 17h00**

Au terme de ladite enquête, la Commune pourra apporter les modifications aux documents du PLU au regard des conclusions du commissaire enquêteur et des remarques des personnes publiques associées en vue de l'approbation du PLU par le Conseil Municipal.

Monsieur Laurent VIGOUROUX, ingénieur en retraite, a été nommé Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Les dossiers seront consultables en Mairie à l'accueil aux horaires d'ouverture soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00, à l'exception des dimanches et des jours fériés :

- En version papier
- Ou en version informatique sur un ordinateur mis à la disposition du public à ces mêmes horaires.

L'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que tous les avis des personnes publiques associées à la révision du PLU sont joints au dossier d'enquête publique.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la Mairie «www.domancy.fr» et sur le site indépendant «www.registre-dematerialise.fr/2253».

Chacun pourra éventuellement consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique,
- ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur: Mairie de Domancy – Monsieur le commissaire enquêteur - 419 route de Létraz - 74700 Domancy,
- ou sur le registre dématérialisé ouvert sur le site indépendant «www.registre-dematerialise.fr/2253»,
- ou sur l'adresse électronique ouverte spécifiquement pour cette enquête : «enquete-publique-2253@registre-dematerialise.fr».

Monsieur le Commissaire tiendra les permanences en mairie de Domancy pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés et recevoir le cas échéant leurs observations et propositions. Il conviendra de prendre rendez-vous préalablement auprès de l'accueil de la mairie de Domancy. Les dates des permanences sont :

- le mercredi 06 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 14 janvier 2021 de 17h00 à 20h00,
- le mardi 19 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 23 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 05 février 2021 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront disponibles pendant une durée de 12 mois, au secrétariat de mairie et sur le site internet de la commune.

Personne responsable du projet : monsieur Serge REVENAZ - maire de la commune de DOMANCY.